

Département : DE LA MOSELLE

Commune : DE MAIZERROY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU vendredi 29 novembre 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) :

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pange qui décide de créer une commission locale des transferts de charges (CLETC). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mr Jean-François LEIDELINGER membre titulaire pour siéger à cette commission et Mr André RUFF membre suppléant.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE :

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pange qui décide de modifier la compétence relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix cette modification.

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DES CANTONS DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE :

A l'examen des éléments fournis, le Conseil Municipal est favorable au nouveau découpage du Canton du Pays Messin (chef-lieu Courcelles-Chaussy) par 8 voix pour et 2 abstentions. Par ailleurs le Conseil Municipal prend acte de l'avis défavorable du Conseil Général quant aux modifications des limites de l'ensemble des cantons du département de la Moselle.

RECENSEMENT DE LA COMMUNE EN 2014 - NOMINATION DE L'AGENT RECENSEUR :

La Commune de Maizeroy va effectuer en 2014 une enquête de recensement. Le Conseil Municipal accepte la candidature de Mr Thomas PRIETZ et autorise Monsieur le Maire à établir l'arrêté de nomination. Monsieur PRIETZ percevra une rémunération brute de 630.00 € correspondant au montant de la dotation forfaitaire versée par l'état.

RECENSEMENT DE LA COMMUNE EN 2014 - NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL :

Mme Monique ROLDAN, secrétaire est nommée coordonnateur communal ; Mr Jean-Bernard SEPANIAK est nommé coordonnateur suppléant. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir l'arrêté correspondant.

STATION D'EPURATION - ACHAT D'UN SECOND SUR-PRESSEUR :

A fin d'optimiser au maximum le bon fonctionnement de la station d'épuration de Maizeroy, la Commune décide d'acheter un deuxième sur-presseur dont le coût s'élève à 13 502.32 € H.T.

ASSOCIATION SOLIDARITE RURALE :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association Solidarité Rurale afin d'apporter son soutien à cette Association qui s'oppose à la création de deux aires de Grand Passage des Gens du Voyage dans le sillon mosellan (bans communaux de Jury, Ars Laquenexy, Norroy le Veneur, Coincy et Rozérieulles. Le montant de la cotisation est fixé à 5.00 €

Vu pour être affiché le 10 décembre 2013, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

A : DE MAIZERROY le : 10 décembre 2013

Le Maire
ANDRE RUFF,

